

Appel à projets 2018

Aidons tous les collégiens à réussir !

Explorer les voies possibles, renouveler les pratiques

Date limite de dépôt des dossiers: 14 mars 2018

Contexte

En référence à sa volonté de répondre aux problèmes d'aujourd'hui en apportant des solutions pour l'avenir, la Fondation de France s'est engagée dès 2010, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, à soutenir les équipes éducatives qui ont pour ambition de contribuer à la nécessaire évolution de l'école.

En 8 ans, la Fondation de France a consacré un budget de 5 millions d'euros au développement de plus de 450 projets portés en grande majorité par des établissements scolaires de l'enseignement général, et dans une moindre mesure de l'enseignement agricole, ou par des associations partenaires de l'école. Elle a ainsi facilité le parcours scolaire de plus de 12 000 collégiens.

Cependant, malgré les efforts engagés par l'Éducation nationale et ses partenaires, un des problèmes les plus préoccupants persiste : il s'agit de l'incapacité du système scolaire à corriger la forte corrélation entre l'origine socio-économique des élèves et leurs performances scolaires. Les résultats de l'enquête PISA 2015 montrent qu'en France, les élèves des milieux les plus défavorisés ont quatre fois moins de chances de réussir que les autres ; c'est la proportion la plus élevée de l'OCDE. Dans un contexte social où le taux de pauvreté a

augmenté ces dix dernières années pour atteindre 14 % (*Observatoire des inégalités*, oct. 2017), il est urgent d'inverser cette tendance en renforçant les capacités intégratives et émancipatrices de l'école, afin qu'elle ne soit plus un facteur d'aggravation de la fracture sociale.

C'est pour contribuer à relever ce défi que la Fondation de France structure son appel à projets 2018 autour de trois enjeux prioritaires.

Enjeux

• Faire du collège un lieu d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté

Les années collège sont celles de l'adolescence, ce temps nécessaire au passage progressif vers l'autonomie et le sens des responsabilités, qui permettront aux jeunes de devenir des adultes citoyens. Au sein de cette société particulière qu'est le collège, à la fois protégée et ouverte sur son territoire et, au-delà, sur le monde, les élèves n'ont pas seulement accès à des apprentissages académiques : ils apprennent aussi à vivre ensemble, et avec tous les professionnels de la communauté éducative. Il est alors important qu'ils puissent s'initier aux valeurs républicaines et s'exercer à les mettre en actes, dans des contextes qui reflètent la mixité culturelle de notre société.

● **Donner à l'élève un rôle actif dans des apprentissages qui font sens**

Les pédagogies doivent se renouveler pour relever différents défis : comment aborder les grands enjeux contemporains sociétaux, environnementaux, scientifiques, culturels ? Comment prendre en compte les nouveaux modes d'accès aux savoirs créés par les usages numériques ? Comment enseigner à des classes hétérogènes ? Comment adopter des modes d'évaluation favorables à l'apprentissage plutôt qu'à la sélection ? Comment poser les bases d'une orientation professionnelle équitable et pertinente pour les jeunes ?

● **Prendre en compte les singularités de chacun dans des approches individualisées**

Les programmes définissent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture que tous les élèves sont censés partager à leur sortie du collège. Portant dans son essence les fondements mêmes de la cohésion sociale, cette vision impose, dans sa mise en œuvre, de prendre en compte les capacités différentes des élèves pour que chacun puisse accéder à cet objectif. Les élèves n'apprennent pas tous de la même manière. Ils n'arrivent pas au collège avec les mêmes acquis, ni les mêmes potentiels. Comment, dans le cadre du collège unique, aménager des parcours personnalisés qui prennent en compte les spécificités de chacun ? Comment, en particulier, accueillir les jeunes migrants allophones ? Comment prendre en compte ceux qui sont sortis prématurément du système scolaire sans les connaissances requises ? Comment, dans l'enseignement agricole, affiner la dynamique intégrative de jeunes sortis de l'enseignement général, pour construire un projet d'orientation ouvert ?

Objectifs

Au regard de ces enjeux, la Fondation de France apportera son soutien aux équipes éducatives qui développent des projets expérimentaux dans le cadre de l'un des trois champs d'intervention visés ci-après.

❶ **Des projets d'établissement ou de classes dans lesquels les jeunes apprennent à devenir des citoyens**

Ces projets ont le pouvoir de créer une dynamique et une cohésion au sein des collèges. En favorisant la mixité sociale et culturelle, ils doivent ouvrir les

établissements sur leur territoire et au-delà, faire travailler collectivement tant les enseignants et les autres personnels que les élèves. Ils doivent aussi donner du sens aux savoirs académiques en les rattachant à des problématiques concrètes. Ce faisant, ils créent un cadre privilégié où les jeunes apprennent à devenir des citoyens actifs.

Au-delà de leur participation aux instances habituelles de représentation, les collégiens peuvent notamment travailler sur le règlement intérieur, prendre part à l'organisation des différents projets, s'engager dans le Conseil de la vie collégienne (CVC), etc.

❷ **L'innovation pédagogique**

Les démarches pédagogiques doivent pouvoir prendre en compte l'hétérogénéité des classes et favoriser l'implication active de tous les élèves. Elles peuvent s'inspirer de courants pédagogiques éprouvés ou d'approches nouvelles explorées par des équipes, et être enrichies par des projets interdisciplinaires promus dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Ces démarches sont d'autant plus pertinentes quand elles sont accompagnées de méthodes d'évaluation formative. Si l'adaptation de la pédagogie est importante à tous les niveaux, elle est cruciale aux deux étapes clés que sont le cycle 3 (CM1-CM2-6^e), qui marque le passage du primaire au collège, et la 3^e où se décident les orientations des élèves.

❸ **Le soutien aux jeunes en risque de décrochage, ou sortis du système scolaire**

Au sein du collège, ces projets accompagnent de façon personnalisée et selon leurs besoins les élèves de la 6^e à la 3^e, en s'attachant à repérer les élèves les plus fragiles dès le CM2. Une approche globale éducative et pédagogique qui ne coupe pas les jeunes du collectif, un emploi du temps aménagé, le recours au tutorat sont quelques-uns des leviers qui caractérisent ces actions. Elles peuvent notamment intégrer le dispositif d'accompagnement personnalisé (AP).

Par ailleurs, des projets doivent être conçus pour des jeunes ayant quitté le collège pendant plusieurs mois, afin de les remobiliser sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études, notamment par des dispositifs d'accueil éducatif de jour en lien avec les collèges.

↳ Le recours à l'outil numérique

L'outil numérique est désormais incontournable. Il est important de pouvoir l'intégrer chaque fois que cela est pertinent, et notamment pour soutenir des approches pédagogiques innovantes et développer une culture aux usages numériques.

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

Pour chacune des trois thématiques retenues, la Fondation de France peut apporter un soutien :

- **au financement de projets**, de prestations, d'intervenants extérieurs aux établissements, d'équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet ;

Attention : elle ne peut en aucun cas financer du « temps » de personnels de l'Éducation nationale.

- **au financement d'appui méthodologique**, soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques (supervision des pratiques, formations-actions, mutualisation des expériences, etc.) ;
- **au financement de recherches-actions**, soutien à des équipes de chercheurs à des fins d'évaluation et/ou d'analyse des méthodes, systèmes, dispositifs mis en œuvre pour favoriser la réussite des élèves.

Critères de sélection

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic précis (territoire, habitants, ressources partenariales...);
- la volonté de construire des réponses adaptées aux besoins préalablement identifiés des élèves et des professionnels ;
- l'implication de plusieurs acteurs au sein de l'établissement, qui portent collectivement le projet ;
- la participation active des élèves dans le projet, favorisant leurs capacités à développer leur « pouvoir d'agir » ;

Aides méthodologiques complémentaires



Accompagner les acteurs de terrain

Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.



Comment agir pour l'environnement ?

Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

- la potentialité à transformer les pratiques au sein de l'établissement ou du réseau ;
- le caractère expérimental ;
- l'ouverture sur le territoire et la qualité du partenariat entre les membres de la communauté éducative et les différents acteurs intervenant dans l'environnement de l'établissement : collectivités territoriales, équipements publics, associations, entreprises...;
- la construction d'une cohérence éducative reliée aux familles, qui prend en compte leurs ressources culturelles ;
- une démarche d'évaluation et la production de traces ;
- le recours à plusieurs sources de financement.

Qui peut répondre ?

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges (publics et privés sous contrat et hors contrat), notamment les établissements situés en zones urbaines sensibles et en milieu rural ;
- les réseaux d'établissements scolaires mobilisés sur le cycle 3 ;
- les établissements d'enseignement agricole publics et privés intégrant des classes de 4^e et 3^e ;
- les associations impliquées dans des partenariats avec les établissements scolaires ;
- les laboratoires publics de recherche.

Comment répondre ?

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets Aidons tous les collégiens à réussir ! sur le site de la Fondation de France fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne avant le 14 mars 2018 minuit.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Les dossiers présélectionnés seront instruits, puis examinés par un comité d'experts réuni les 4 et 5 juillet 2018. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique. Les équipes des établissements scolaires peuvent, si besoin, bénéficier de conseils et d'accompagnement auprès des Conseillers académiques recherche, développement, innovation, expérimentation (Cardie) de leur académie :

<http://eduscol.education.fr/cid47240/conseillers-academiques-cardie.html>